

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation sur la route du Vin (parking Gare routière) à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique afin de garantir le libre accès d'une partie des véhicules participants au cortège de la Fête du Raisin et du Vin au hangar de la maison Mathis Prost. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu :	Route du Vin (parking Gare routière)
Début :	Samedi 16 septembre 2023 à 08h00
Fin :	Samedi 16 septembre 2023 à 12h00
Motif :	Travaux de placement de véhicules
Règlement :	GRE-195-2023

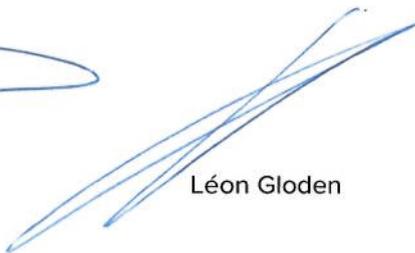
Grevenmacher, le 12 septembre 2023

La secrétaire communale,
contreseing Art. 74 de la loi communale

Le bourgmestre



Carine Majerus



Léon Gloden

